

ASSEMBLÉE NATIONALE6 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 183

présenté par
M. Birraux-----
ARTICLE 15

Dans la deuxième phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« et “d’accompagnement” »,

les mots :

« d’“accompagnement” et de “diffusion technologique” ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il vous est proposé de créer une taxe additionnelle de diffusion technologique.